



CERCLE NAUTIQUE CALÉDONIEN

• NOUMÉA YACHT CLUB •

INSTRUCTIONS DE COURSE



Lieu : Nouméa

Autorité organisatrice : Cercle Nautique Calédonien

BP 235 – 98845 Nouméa Cedex

Email : informations@cnc.asso.nc

Préambule

Les bateaux admis doivent confirmer leur inscription auprès de l'autorité organisatrice.

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription les licences FFVoile valides, portant le cachet médical et accompagnées d'une autorisation parentale pour les mineurs.

Les concurrents étrangers devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

Au moment de la confirmation de leur inscription, les concurrents devront, pour chaque bateau engagé, présenter à l'autorité organisatrice une copie valide du certificat de jauge.

1 REGLES

La régate sera régie par :

1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2025/2028 (RCV),

1.2 Les règlements fédéraux.

1.3 Les règles de la jauge IRC pour les bateaux de la classe IRC.

Un bateau disposant d'un certificat secondaire IRC doit **indiquer à l'autorité organisatrice quel certificat il compte avant vendredi 02 octobre, 11h.**

Par défaut, le certificat principal sera utilisé.

Toute demande de revalidation, nouveau certificat ou de modification doit être envoyée à l'autorité organisatrice avant le vendredi 02 octobre, 11h.

1.4 L'armement de sécurité des voiliers participant aux régates doit être conforme à la division 240.

1.5 Navigation nocturne du coucher au lever du soleil :

(a) Les feux de navigation réglementaires doivent être allumés.

(b) Lorsqu'un bateau ne peut pas déterminer avec certitude sur quelle amure l'autre bateau se trouve, il doit se tenir à l'écart de ce bateau,

(c) Il est rappelé aux concurrents qu'une partie de la définition de « place » comprend la prise en compte des conditions existantes (y compris la visibilité).

1.6 Chaque bateau doit obligatoirement avoir un équipage composé d'au moins deux personnes.

1.7 Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse par VHF sur le canal 77.

1.8 L'annexe WP : règles pour waypoint s'applique

1.9 L'annexe T : conciliation s'applique

1.10 Utilisation du pilote automatique :

Les bateaux sont autorisés à employer une énergie autre que manuelle pour utiliser un pilote automatique agissant sur le seul cap du bateau. Cette énergie peut servir pour manœuvrer le système de ballast et/ou d'inclinaison de la quille. Pour les multicoques uniquement, cette énergie peut servir pour manœuvrer un système anti-chavirage permettant de choquer les écoute totalement ou partiellement. Ce système ne doit en aucun cas permettre de border la voile. Ceci modifie la règle 52.

2 AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents sont affichés sur la page de l'événement sur le site des événements du Cercle Nautique Calédonien.

3 MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Les modifications aux instructions de course seront affichées avant 09h00 le jour du départ, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du départ.

En cas de situation météo défavorable, la direction de course peut modifier la zone de départ et le parcours par oral avant le signal d'avertissement sur le canal 77 en envoyant le pavillon « L » sur le bateau comité.

4 SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1. Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé à proximité du tableau d'affichage
- 4.2. Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'amené de l'Aperçu. Ceci modifie la règle signaux de course des RCV.

5 PROGRAMME DES COURSES

- Mercredi 07 octobre 18h30 : Briefing course au lounge du CNC

- Vendredi 09 Octobre 2026

Course 1 : **Nouméa-Baie de Kuto.**

Départs décalés entre 15 et 18h de la petite rade de Nouméa.

- Mardi 13 Octobre 2026

Course 2 : **Baie de Kuto-Nouméa.**

Départ à 09H00 dans la Baie de Kuto.

6 LES PARCOURS

Les parcours sont décrits en Annexe C

Si nécessaire. L'envoi du pavillon "D"  sur le bateau Comité signifie qu'il existe une bouée de dégagement. L'absence du pavillon "D" signifie qu'il n'existe pas de bouée de dégagement. Le pavillon VERT hissé signifie que la bouée de dégagement est à contourner à TRIBORD. Ceci modifie Signaux de course. L'absence de pavillon VERT signifie que la bouée de dégagement est à contourner à BÂBORD. Ceci modifie Signaux de course.

7 IDENTIFICATION DES PARTICIPANTS

Tout navire participant à la KUNIE SAILING WEEK doit arborer dans son gréement, pendant toute la durée de l'événement, un pavillon CERCLE NAUTIQUE CALEDONIEN qui lui sera remis lors du briefing skipper.

8 LE DEPART

8.1 Il existe deux heures de départ :

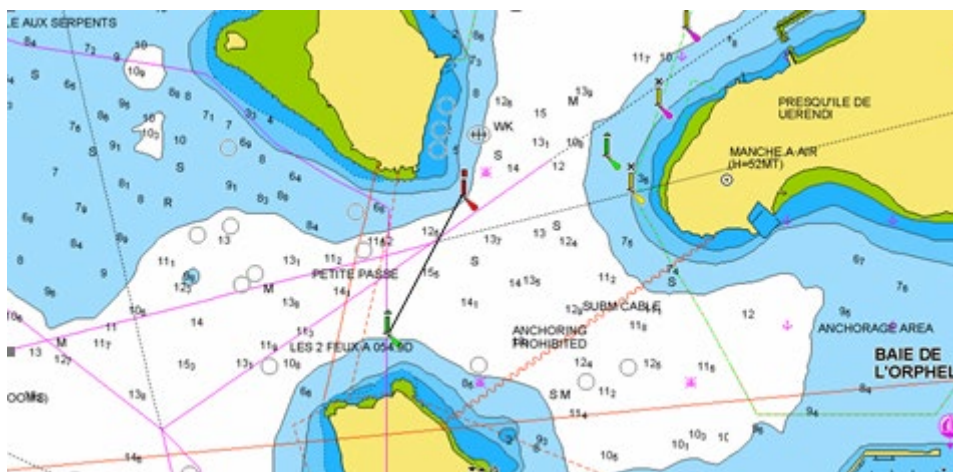
Les bateaux de plus de 10 mètres de longueur hors tout partiront à 18h.

Les bateaux de moins de 10 mètres de longueur hors tout partiront à 16h.

Heures temps GPS.

8.2 La ligne de départ se situe entre la marque latérale rouge « Denoel » à l'entrée de la « Petite Passe » du port de Nouméa et la marque latérale verte à l'entrée du port de Nouméa.

Le côté pré-départ est à l'intérieur de la petite rade de Nouméa, le côté parcours à l'extérieur.



9 L'ARRIVEE

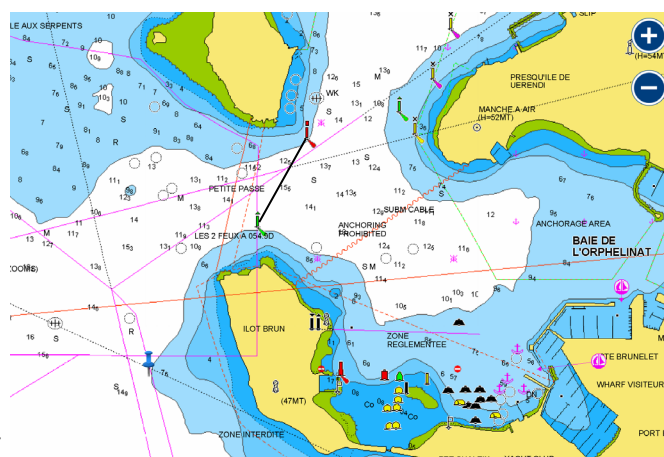
9.1 LIGNE D'ARRIVEE

Arrivée parcours 1 : La ligne d'arrivée en baie de Kuto est définie entre :

Un pavillon bleu sur le bateau KUSSEK

Le côté parcours d'une bouée cylindrique jaune

Arrivée parcours 2 : La ligne d'arrivée se situe entre la marque **latérale rouge « Denoel »** à l'entrée de la « Petite Passe » du port de Nouméa et la **marque latérale verte à l'entrée du port de Nouméa.**



Les bateaux doivent rester en contact en utilisant le canal 77.

9.2 Les bateaux doivent envoyer un SMS au 906 305 avec l'heure GPS d'arrivée.

10 MOYEN DE COMMUNICATION

Les moyens de communication utilisés sont : le téléphone portable et la VHF, canal 77.

11 SYSTEME DE PENALITE

Conformément à la règle 64.1(a) des règles de course sur les pénalités et exonération, le Jury peut soit :

- Disqualifier le bateau
- Imposer une pénalité en point selon les règles de course 44.3(c) modifié par le paragraphe 16.3 des instructions de course
- Trouver tout autre arrangement.

Les pénalités en points prévu par le chapitre 44.3 (c) sont modifiées :

Le score de la course pour un bateau qui accepte une pénalité en points doit être le score qu'il aurait reçu sans cette pénalité, augmenté du nombre de places mentionné dans les instructions de course. Cependant, il ne doit pas recevoir plus de points que pour « DNF ». Quand les instructions de course ne précisent pas le nombre de places, ce nombre doit être le nombre entier (0.5 arrondi au nombre supérieur) le plus proche de 20% du nombre de bateau inscrits. Les scores des autres bateaux ne doivent pas être modifiés ; donc deux bateaux peuvent avoir le même score.

12 HEURES LIMITES D'ARRIVEES

Non utilisé

13 RECLAMATIONS, RECONNAISSANCES D'INFRACTION ET DEMANDES DE REPARATION

- 13.1 Les réclamations et reconnaissances d'infraction doivent être déposées dans le temps limite du dépôt des réclamations au secrétariat de course situé sur la terrasse du KouBugny pour la course « aller » et à l'école de voile du CNC pour la course « retour ».
- 13.2 Le temps limite du dépôt des réclamations est de 2 heures après que le bateau réclamant a fini la course.
- 13.3 Des avis seront affichés aussitôt que possible après le temps limite du dépôt des réclamations pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont partis ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans le local du jury, dont l'emplacement est situé au secrétariat du CNC.
- 13.4 Les avis des réclamations du comité de course ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la règle 61.1 (b).

13.5 Les infractions aux instructions de course 1.4, 11.1, 15.1, 15.2, 15.4, ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau. Ceci modifie la règle 60.1(a). Les pénalités pour ces infractions peuvent être plus légères qu'une disqualification si le jury le décide. L'abréviation de score pour une pénalité discrétionnaire selon cette instruction sera DPI.

13.6 Le dernier jour de course, une demande de réouverture d'instruction doit être déposée

- (a) dans le temps limite du dépôt des réclamations si la partie demandant la réouverture a été informée de la décision la veille ;
- (b) pas plus de 1 heure après que la partie demandant la réouverture ait été informée de la décision ce même jour.

Ceci modifie la règle 66.

14 CLASSES

- Sont admis :
 - Les monocoques « IRC »,
 - Les monocoques « croiseurs »
- Les bateaux ne disposant pas de certificat de jauge valide seront affectés dans la classe « croiseurs » et seront classés en temps réel.

15 CLASSEMENT :

15.1 Deux classes sont admises : les monocoques en temps réels, les monocoques « IRC »

Les classements seront :

- Classement temps réel toute catégorie
- Classement jauge IRC overall.

15.2 Classement général de la Kunié Sailing Week 2026 :

Chaque course fait l'objet d'un classement par groupe. Pour chaque groupe, le classement général de la Kunié Sailing Week 2026 sera réalisé sur la somme des points des 2 courses de chaque bateau. Les points seront extraits du classement des inscrits de chaque groupe de chaque course.

Si un bateau ne participe pas à une course alors il reçoit pour cette course, le nombre total d'inscrits +1.

16 REGLES DE SECURITE

16.1 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible par sms ou appel au **906305**

16.2 La veille VHF canal 16 et 77 est obligatoire pendant toute la course.

16.3 Des zones interdites à la navigation sont décrites en annexe C

17 REMPLACEMENT D'EQUIPIER OU D'EQUIPEMENT

Le remplacement d'équipier doit être demandé, par écrit avant 16 H la veille du départ de chaque course, et ne sera autorisé qu'avec l'approbation préalable du comité de course. La liste d'équipiers sera annoncée sur la déclaration de partance. Aucun changement d'équipier n'est autorisé pendant la course.

18 CONTROLES DE JAUGE, D'EQUIPEMENT ET DE SECURITE

Un bateau ou son équipement peut être contrôlé à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de sécurité et aux instructions de course.

19 EVACUATION DES DETRITUS

Règle de protection de l'environnement : un bateau ne doit jeter aucun débris dans l'eau.

20 DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régate entièrement à leurs propres risques (voir la règle 4, décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.

21 ARMEMENT

Tous les voiliers devront être armés en fonction de la législation en vigueur pour une navigation – de 6MN d'un abri. Chaque voilier devra posséder un moteur de propulsion qui devra permettre d'atteindre la vitesse minimale de 6 nœuds par mer belle avec une autonomie de 10 heures minimum.

Le bateau devra avoir à bord à tout moment pendant la course 20 litres d'eau buvable pour un usage de secours uniquement dans un ou des containers dédiés.

Gardons à l'esprit que l'eau potable n'est pas aussi accessible à l'île des pins qu'à Nouméa.

**L'autorité organisatrice
Le Cercle Nautique Calédonien**

ANNEXE A :
Zones interdites à la navigation applicable à tous les parcours:

- Les zones réglementées qui sont interdites à la navigation. Ces zones sont considérées comme des obstacles.
- PASSE de NOKOUE (vers l'île Ouen)
- Réserve intégrale Merlet (entre canal havannah et passe sarcelle)
- Zone non hydrographiée sud ile ouen

ANNEXE B :
Parcours

Parcours N°1 : Nouméa-Baie de Kuto (environ 75 mn) :

- Départ Baie des Citrons
- Verte de Canard à contourner à bâbord
- Ile Ouen à contourner à tribord
- Arrivée.

Parcours N°2 : Baie de Kuto-Nouméa (environ 75 mn) :

- Départ Baie de Kuto
- Ile Ouen à contourner à bâbord
- Verte de Canard à contourner à tribord
- Arrivée.